



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CHÈQUE-ÉNERGIE

Rouen le 05/05/2020

Démarrage de la campagne d'envoi des chèques-énergie

En Normandie, 271 667 ménages vont recevoir cette année un chèque-énergie. Il s'agit d'une aide destinée aux ménages les plus modestes pour les aider à payer leurs factures de chauffage, quelle que soit l'énergie utilisée : électricité, gaz, fioul, granulés de bois...

Son montant moyen est de 143,30 €. A l'échelle de la Normandie, ce sont donc près de 39 millions d'euros qui sont distribués par l'État. Au niveau national, les chèques-énergie représentent un montant de 812 millions d'euros.

Ces chèques-énergie seront envoyés entre les 11 et 15 mai prochains. Ils sont adressés, par courrier, directement aux personnes pouvant en bénéficier. Ces personnes sont identifiées sur la base de leur dernière déclaration de revenus.

C'est en Seine-Maritime, département le plus peuplé de Normandie, qu'est distribué le plus grand nombre de chèques-énergie : 107 162 ménages en bénéficient pour un montant moyen de 149,52€, ce qui représente plus de 16 millions d'euros distribués pour lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes. Dans les autres départements normands, le montant moyen du chèque-énergie s'échelonne de 133,87€ dans la Manche (42 721 ménages bénéficiaires), à 138,98€ dans le Calvados (53 358 ménages bénéficiaires), 140,39€ dans l'Orne (26 012 ménages bénéficiaires), et 144,59€ dans l'Eure (42 414 ménages bénéficiaires).

Pour plus d'informations, une foire aux questions sur le chèque-énergie est accessible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-de-la-dreal-normandie-a3274.html>

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex